

● Aide sociale : maîtriser les bases du droit de l'aide sociale légale et mieux accompagner les demandeurs

S'initier aux notions essentielles pour constituer un socle de connaissances solides

PUBLIC

Assistants de service social – Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) – Conseillers en économie sociale et familiale (CESF) – Professionnels au sein d'une association d'insertion – Aides à domicile – Gérants de tutelle – Agents administratifs des CCAS, des CAF, des services départementaux

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Identification des objectifs de l'entreprise

Recueil des attentes opérationnelles des participants

Conception d'un déroulé pédagogique sur mesure

Construction de cas pratiques inspirés du contexte professionnel des participants

Élaboration d'une documentation pédagogique spécifique

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences

Code
513058

Durée
Sur-mesure / 14 heures

Tarif
Nous contacter

**Repas inclus (en présentiel)*

Objectifs pédagogiques

- Identifier les prestations et les bénéficiaires de l'aide sociale légale
- Mettre en oeuvre une méthode d'accompagnement des demandeurs dans leurs démarches

Programme de la formation

Identifier les prestations et les bénéficiaires de l'aide sociale légale

Etudier les droits sociaux et les acteurs de l'aide sociale

- Grands axes de l'insertion : santé, éducation, logement, emploi, citoyenneté
- L'État et les services déconcentrés
- Collectivités territoriales : région, département, commune et centre communal d'action sociale (CCAS)
- Rôle des établissements sociaux et médico-sociaux : coordination des actions d'aide sociale
- Quels sont les droit des usagers des établissements ou service sociaux ou médico-sociaux (ESMS) ?

Modalités de mise en oeuvre de l'aide sociale légale

- Droit de l'aide sociale : conditions et procédures d'admission, droits et obligations des bénéficiaires, contentieux, etc.
- Quid du dossier de demande d'aide sociale ?
- Exercice pratique

Mettre en oeuvre une méthode d'accompagnement des demandeurs dans leurs démarches

Aide sociale à l'enfance (ASE)

- Partenaires de l'ASE : protection maternelle et infantile, santé scolaire, protection judiciaire de la jeunesse

Aide sociale aux personnes âgées à domicile ou en établissement

- Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et les autres aides économiques
- Aides pour le maintien à domicile

Aide sociale aux personnes handicapées

- Prestation compensatoire du handicap (PCH)
- Aides pour la vie quotidienne

sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

Aide sociale aux personnes ou ménages en situation de précarité

- RSA : conditions d'attribution, droits et obligations des bénéficiaires, contentieux spécifique du revenu de solidarité active (RSA)
- Aide sociale à l'hébergement : accès au logement ou maintien dans le logement
- Autres aides sociales pour faire face à la précarité
- Exercice d'application